

## Réunion n°30 : jeudi 16 février 2023 à 20h30

Tous les conseillers sont présents à l'exception d'Aurélien Pral pouvoir à Pascale Bonnet, Malaurie Feydet pouvoir à Déborah Garcia, Christian Colombet pouvoir à Jacques Pochon et Guillaume Tattu pouvoir à Sylvain Reboulet.

Ajout d'un point supplémentaire : exercice du droit de préemption

*Accord du conseil municipal à l'unanimité (14).*

Arrivée d'Emmanuelle Garnier.

### 1 - Approbation du compte rendu du conseil municipal du jeudi 19 janvier 2023 :

*Approbation du compte rendu à l'unanimité (15).*

### 2 – Affaires soumises à délibération :

#### Soutien à l'activité de l'épicerie la Cabane :

A cet effet, il est proposé de réduire le loyer au montant de 150€ mensuel au lieu de 270€ actuellement à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023. Cette réduction s'appliquerait jusqu'à la réalisation des travaux de rénovation de la place de l'ancienne mairie.

*Accord du conseil municipal à l'unanimité (15).*

### 3 – Affaires soumises à décision :

#### Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant la vente des bâtiments de l'exploitation viticole Domaine des Collines (cave, caveau, hangars) situés route de Clérieux, parcelle A803. Le terrain bâti est situé en zone U.

Jacques Pochon concerné personnellement ne participe pas au vote.

*A l'unanimité (14), le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption.*

#### Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant la vente des locaux professionnels de l'entreprise de maçonnerie Nicouleau situés rue des Prés verts, parcelle ZH236. Le terrain bâti est situé en zone U.

*A l'unanimité (15), le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption.*

#### Exercice du droit de préemption :

La commune est amenée à se prononcer sur l'exercice du droit de préemption concernant la vente d'une maison d'habitation située rue des Prés verts, parcelle ZH226. Le terrain bâti est situé en zone U.

*A l'unanimité (15), le conseil municipal renonce à exercer son droit de préemption.*

#### Adhésion de la commune à l'association « Société de Sauvegarde des Monuments Anciens de la Drôme » :

Cette association soutient des projets de sauvegarde du patrimoine ancien grâce aux aides des collectivités et des particuliers (dons). Elle a décidé de participer à la restauration de l'église de Chavannes pour un montant de 2.000€, aide versée à la fin des travaux. Il est proposé d'adhérer à cette association au titre de l'année 2023 pour un montant de 100€. La commune avait déjà adhéré en 2021 (100€).

*Accord du conseil municipal à l'unanimité (15).*

Pour information, la commune adhère depuis plusieurs années à l'association du patrimoine du Pays de l'Herbasse.

### 4 – Affaires non soumises à délibération, Informations

#### Conseil d'agglomération du 1<sup>er</sup> février 2023 :

Installation d'une conseillère communautaire. Présentation du bilan de l'école intercommunale de musique et de danse. AMENAGEMENT HABITAT : Bilan du Programme Local de l'Habitat, Convention de partenariat avec le CD26 en application du nouveau règlement d'aides, Modification du règlement d'aides d'ARCHE Agglo ; PROJET DE TERRITOIRE TRANSPORT MOBILITES : Marchés de transport Lancement de la procédure de consultation, Transport Billettique Orientation et contractualisation Ubitransport ; ADMINISTRATION GENERALE : Ressources Humaines Contrat de projet ITDT, Ressources Humaines Mise à jour du forfait mobilités durables ; ACTION SOCIALE : ALSH Rémunération des Contrats d'Engagement Educatif ; FINANCES MOYENS GENERAUX PATRIMOINE : Acquisition des parcelles Ober, Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux/Dotation de Soutien à l'Investissement Local, Demande de subventions pour les actions 2023 ; CULTURE : Education aux Arts et à la Culture Projet 2022-2023, Subventions partenaires culturels ; RIVIERES : Modification des statuts du Syndicat Ay-Ozon ; DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE : ZA des Vinays Avenant au compromis de vente Transport Osternaud ; EAU ASSAINISSEMENT : Modification d'un délégué au Syndicat Cance Doux, Remboursement à l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse d'un acompte de subvention pour la sectorisation du réseau d'eau potable de Tournon-sur-Rhône ; GESTION DES DECHETS MENAGERS : Convention 2023 d'objectifs et de moyens avec Nouvelle R pour la poursuite du développement du réemploi sur le Territoire.

**Financement travaux Traverse de village** : compte rendu rencontre 6 février à la Préfecture.

**Restauration de l'église** : réunion de chantier les mercredis à 14h. Compte rendu avancement.

**Urbanisme** : Commission urbanisme, réunion le 30 janvier 2022. Nouvelle commission le 20 février à 19h.

Demande : Certificat d'Urbanisme CU de Mme Anne Vénitien pour création d'un écosystème végétal dans la zone humide autour de l'étang du Mouchet. Permis de Construire PC de M. Cédric Meunier pour la construction d'un Carport, rue du 15 juin 1944. Déclaration Préalable DP de M. et Mme Guillaume Marcel, pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de leur maison, chemin des Hauts de Griauges. DP de M. et Mme Gérard Audouy, pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture sur leur maison d'habitation, chemin du Mouchet (nouveau lieu). PC de M. et Mme Alain Nulac, pour la construction d'une maison route de Tain. DP de M. et Mme Magnet Longeron pour la construction d'une pergola en appui sur une maison, impasse des Moissons.

Décision : Refus de la Déclaration Préalable DP de M. Dimitri Sainsorny pour la construction d'un garage et de murs de clôture, chemin des fonts, situation relevant d'un Permis de Construire. Refus de la DP de M. et Mme Gérard Audouy, pour la pose de panneaux photovoltaïques en toiture, chemin du Mouchet, avis défavorable de l'architecte des Bâtiments de France. Certificat d'Urbanisme CU de Mme Anne Vénitien pour création d'un écosystème végétal dans la zone humide autour de l'étang du Mouchet, sans objet car absence de construction.

**Lotissement les Moissons** : Réception des travaux le 2 février. Compte rendu.

**Divers :**

Rencontre Gendarmerie 10 février : bilan interventions 2022.

Rencontre du SID Syndicat d'Irrigation Drômois le 31 janvier pour échanger sur la préservation de la zone humide de Chavannes et réunion du Département sur les projets de bassins de stockage d'eaux de ruissellement sur les secteurs de Marsaz et Bren le 3 février. Compte rendu. Concernant la préservation de la zone humide de Chavannes, décision d'organiser une réunion élargie à la Préfecture (DDT), la Chambre d'Agriculture et le monde agricole, à l'initiative de la commune, des Eaux de la Veauce et d'Arche Agglo. Scepticisme concernant les projets de bassin de stockage d'eaux de Bren et Marsaz, et de leur impact sur la réduction des prélèvements pour l'irrigation sur la nappe.

Réunion correspondants défense nord Drôme lundi 20 février à Châteauneuf de Galauré.

Conseil d'école consacré à son évaluation, mardi 21 février à 18h à Chavannes.

Réunion assainissement avec Arche Agglo le mercredi 22 février à 17h : préparation du budget 2023.

Réunion budget RPI cantine garderie, le 1<sup>er</sup> mars à 11h.

Carnaval des écoles du RPI à Chavannes, le samedi 4 mars après-midi.

Commission finances (préparation budget communal), le mercredi 8 mars à 16h30.

2<sup>nd</sup> Conseil d'école, le jeudi 9 mars à 18h.

Commission Communale des Impôts Directs, le mercredi 15 mars à 18h.

Réunion publique Arche Agglo travaux protection inondations salle du conseil municipal jeudi 6 avril à 18h30.

Prochain conseil municipal, le jeudi 16 mars à 20h30.